

SECRETARIAT GENERAL

DÉCISION CODEP-SGE-2014-055716 du 19 décembre 2014
relative à la désignation de 4 inspecteurs de la sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-22 et son chapitre VI du titre IX du livre V ;

Vu le décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 9 ;

Sur le rapport du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe 1 de la présente décision, sont désignés en qualité d'inspecteur de la sûreté nucléaire pour procéder au contrôle de l'article L. 125-15 et du titre IX du livre V du code de l'environnement.

Pour chaque inspecteur, les catégories d'installations ou d'activités qu'il peut contrôler sont précisées en annexe 1. Leur compétence s'étend à l'ensemble du territoire national.

Article 2

Les inspecteurs de la sûreté nucléaire mentionnés à l'article 1^{er}, dont les noms figurent en annexe 2 de la présente décision, sont habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues aux articles L. 596-24 à L. 596-26 du code de l'environnement dans les conditions fixées par ces mêmes articles.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 19 décembre 2014

Signé par

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET

ANNEXE 1

DÉCISION CODEP-SGE-2014-055716 du 19 décembre 2014

relative à la désignation de 4 inspecteurs de la sûreté nucléaire,

Liste des 4 inspecteurs de la sûreté nucléaire

Nom – Prénom	QUALIFICATION				
	REP	LUDD	Transverse	TSR	
				expert	généraliste
Mme HARLE Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme KOCH Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme NGUYEN Thi Hong Nhung	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. POTTIER Francis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2

DÉCISION CODEP-SGE-2014-055716 du 19 décembre 2014

relative à la désignation de 4 inspecteurs de la sûreté nucléaire,

**Liste des 3 inspecteurs de la sûreté nucléaire
habilités à exercer les missions de police judiciaire
prévues aux articles L. 596-24 à L. 596-26 du code de l'environnement.**

Nom – Prénom	
Mme	HARLE Fanny
Mme	KOCH Isabelle
Mme	NGUYEN Thi Hong Nhung